

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 29

CESSION DE L'IMMEUBLE 8 RUE ÉMILE COMBES À CLERMONT-FERRAND

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 29
CESSION DE L'IMMEUBLE 8 RUE ÉMILE COMBES À CLERMONT-FERRAND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 fixant les modalités de cession d'un bien par une collectivité ;

La Ville de Clermont-Ferrand est propriétaire d'un immeuble sis 3 rue Émile Combes depuis 1981 acquis dans le cadre de la ZI Combaude – les Gravanches. L'immeuble est libre de toute occupation et ne représente plus d'intérêt pour la Ville.

Ce bien est aujourd'hui proposé à la vente à l'Agence de Développement Régionale des Emplois et des Compétences Auvergne, société mitoyenne (parcelle BC n°229), qui a sollicité la commune dès 2017 puis en juillet 2022. La société ADREC envisage d'agrandir ses locaux afin de développer ses partenariats et sa capacité d'accueil aux normes PMR.

Conformément à l'avis de France Domaine rendu le 12 décembre 2022, il a été convenu de céder cet immeuble au prix de 150 000 € hors frais de notaire. Cette proposition a été acceptée par la société ADREC le 11 janvier 2023.

La qualité architecturale et l'insertion urbaine du projet d'extension seront étudiés attentivement par les services compétents.

Les diagnostics immobiliers obligatoires seront à la charge du vendeur, la Ville de Clermont-Ferrand. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, la société ADREC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver la cession de cette propriété bâtie cadastrée BC n°230 auprès de la société ADREC au prix de 150 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	54	=	48 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand



